

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 MARS ET POINT SUR LA SITUATION DU GROUPE

Paris, le 29 mars 2021 – L'Assemblée Générale Mixte de la Compagnie des Alpes s'est tenue le jeudi 25 mars à 9h00, à huis clos compte tenu du contexte actuel de l'épidémie de Coronavirus. Elle a été diffusée en direct sur le site internet de la Société et sa retransmission reste accessible à l'adresse suivante : <https://www.compagniedesalpes.com/assemblees-generales>

L'ensemble des votes a eu lieu par correspondance et le quorum sur première convocation de cette Assemblée Générale a atteint 73,26%.

L'ensemble des résolutions relevant de l'ordre du jour ont été largement approuvées. Les résultats des votes peuvent être consultés sur le site de la société, dans la rubrique Assemblées générales.

Au cours de son exposé, Dominique Marcel a notamment précisé les points suivants :

- Concernant les Domaines skiabiles, l'activité est toujours à l'arrêt et il est maintenant fortement probable qu'elle le restera jusqu'à la fin de la saison d'hiver 2021. Comme indiqué précédemment, le Groupe confirme que la non-ouverture des domaines skiabiles jusqu'à la fin de la saison d'hiver, représente un manque à gagner¹, depuis le début de l'exercice, de l'ordre de 400 M€, soit près de 99% du chiffre d'affaires réalisé par cette *business unit* lors de l'exercice 2018/2019 (hors station des 2 Alpes), dernière année de référence sans impact de la crise sanitaire.
- Pour les Parcs de loisirs, le Groupe avait indiqué le 21 janvier dernier qu'à cette date le manque à gagner au niveau de son activité depuis le début de la saison s'élevait à plus de 50 M€ par rapport à l'exercice 2018/2019. En prenant désormais en compte le fait que la grande majorité des sites seront restés fermés pendant tout le 2^{ème} trimestre (seuls Chaplin's World et Grévin Montréal sont aujourd'hui ouverts) ce manque à gagner total s'élève à environ 65 M€. De plus, la fermeture de l'ensemble des sites sur la totalité du mois d'avril générerait un manque à gagner supplémentaire d'environ 40 M€ en termes de chiffre d'affaires.

- Dominique Marcel a également précisé que, compte tenu de la fermeture complète des sites et des

¹ Le manque à gagner représente la perte de chiffre d'affaires anticipée par rapport à l'exercice 2018/2019, dernière année de référence sans impact de la crise sanitaire

efforts déployés par le Groupe depuis le début de l'exercice en cours, la Compagnie des Alpes serait en mesure de compenser par une réduction de ses charges d'exploitation le manque à gagner au niveau du chiffre d'affaires cumulé de ses deux activités principales (Domaines skiabiles et Parcs de loisirs) à hauteur d'au moins 30% (hors dispositif d'indemnisation) contre une fourchette de 25% à 30% indiquée précédemment.

- Concernant le dispositif d'indemnisation de l'activité Domaines skiabiles, la Commission européenne a annoncé dans un communiqué publié le 19 mars dernier, donner son accord pour la mise en place d'un régime d'aides français visant à indemniser les exploitants de remontées mécaniques pour les dommages subis en raison des mesures restrictives prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la pandémie de Covid-19. Cet accord couvre la période allant du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 30 avril 2021.

Cette compensation partielle du préjudice subi a fait l'objet d'un Décret n°2021-311 publié ce jour. L'assiette et les modalités de calcul du chiffre d'affaires devraient encore être précisées. En complément de ce qui a été annoncé à l'assemblée générale de la société et sur la base des informations à ce jour, la société estime que l'impact net sur les cash flows avant impôts serait de l'ordre de 150 à 160 millions d'euros, ce qui est à rapprocher de la perte de chiffre d'affaires sur l'activité Domaines Skiabiles d'environ 500 millions d'euros depuis mars 2020. La Société attire l'attention des investisseurs et actionnaires sur le caractère préliminaire de cette estimation qui fera l'objet d'informations complémentaires le moment venu.

- Par ailleurs, compte tenu du contexte sanitaire et des éléments précités, le Groupe envisage dorénavant une enveloppe annuelle d'investissements autour de 140 M€ (contre une fourchette de 120 M€ à 160 M€ indiquée précédemment). Ce montant reflète un effort d'accompagnement appuyé pour relancer l'activité dans les territoires où elle est implantée.

Evolution de la gouvernance

Un Conseil d'Administration s'est tenu dans la foulée de cette Assemblée Générale et a décidé, dans la lignée de sa décision du 28 janvier dernier, d'entériner la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Cette décision a été prise dans le contexte de l'échéance du mandat de Dominique Marcel et de la nécessité de mettre en place une nouvelle gouvernance pour le groupe. Compte tenu du contexte de crise, le Conseil a souhaité s'assurer qu'il y ait une stabilité dans la gestion de la société et a décidé qu'il était dans le meilleur intérêt de la société qu'une transition managériale se fasse progressivement. Le Conseil a ainsi décidé de renouveler le mandat de Président Directeur Général de Dominique Marcel jusqu'au 31 mai 2021 et de nommer Dominique Thillaud en qualité de Directeur Général Délégué jusqu'à cette même date. Toujours afin d'assurer une continuité dans la gouvernance de la société, il est prévu que Dominique Marcel soit président du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} juin. Dominique Thillaud sera alors nommé Directeur Général et Loic Bonhoure Directeur Général Délégué pour une durée de 4 ans. Les conditions de rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2020/2021 sont



celles décrites au Chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel et reprises dans les communiqués de la société.

Prochains rendez-vous 2020/2021 :

- Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre : Jeudi 22 avril, après bourse
- Résultats du 1^{er} semestre : Mercredi 26 mai, après bourse
- Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre : Jeudi 22 juillet, après bourse

www.compagniedesalpes.com

Depuis sa création en 1989, la Compagnie des Alpes (CDA) s'est imposée comme un leader incontesté de l'industrie des loisirs. Le Groupe opère aujourd'hui 10 domaines skiables et 13 parcs de loisirs de grandes renommées dans une démarche intégrée d'excellence opérationnelle et de qualité au service de la Très Grande Satisfaction de ses clients mais aussi des territoires dans lesquels elle est présente. La Compagnie des Alpes exporte aussi son expertise dans le cadre de missions d'assistance et de conseil dans diverse régions du monde.

Forte de son expertise, la Compagnie des Alpes s'est également adaptée aux évolutions de consommation : très impliquée dans la rénovation de l'hébergement en montagne, elle y a aussi développé un réseau d'agences immobilières, elle développe en propre des hôtels thématiques auprès de ses parcs d'envergure nationale et est depuis 2018 le 1^{er} tour opérateur de distribution de séjours de ski en ligne en France.

Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2020, elle a accueilli plus de 16,5 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 615,6 M€.

Avec près de 5.000 collaborateurs, la Compagnie des Alpes construit avec ses partenaires des projets générateurs d'expériences uniques, à l'opposé d'un concept standardisé. Des loisirs d'exception pour le plus grand nombre.

- Domaines Skiables opérés par la CDA : La Plagne, Les Arcs, Peisey-Vallandry, Tignes, Val d'Isère, Les Menuires, Méribel, Serre Chevalier, Flaine, Samoëns – Morillon
- Parcs de Loisirs opérés par la CDA : En France : Parc Astérix, Futuroscope, Walibi Rhône-Alpes, Grévin Paris, France Miniature ; en Belgique : Walibi Belgium, Aqualibi, Bellewaerde, Bellewaerde Aquapark ; aux Pays-Bas : Walibi Holland, en Suisse : Chaplin's World ; en Autriche : Familypark ; au Canada : Grévin Montréal.



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

CONTACTS :

Compagnie des Alpes :	Denis HERMESSE	+33 1 46 84 88 97	denis.hermesse@compagniedesalpes.fr
	Sandra PICARD	+33.1 46 84 88 53	sandra.picard@compagniedesalpes.fr
	Alexis d'ARGENT	+33 1 46 84 88 79	alexis.dargent@compagniedesalpes.fr
Corpus :	Xavier YVON	+33.6 88 29 72 37	xavier.yvon@corp-us.fr